



Le bulletin communal a été finalisé en date du 23/04/2020.

Il est donc possible que certains articles ne soient plus opportuns.

Prenez soin de vous !



Arrêté de police Mesures d'urgences contre le COVID-19

L'entièreté de l'arrêté est consultable sur le site internet communal dans les actualités.

Article 1 §1er. Jusqu'au 30 juin 2020 inclus sont interdits :

- les manifestations, événements et rassemblements des services communaux et para-communaux non essentiels à leur fonctionnement ;
- les manifestations, événements et rassemblements en plein air ;
- les manifestations, événements et rassemblements publics en quelque lieu qu'ils se produisent ;
- les manifestations, événements et rassemblements, même privés, organisés dans les salles et bâtiments communaux.

§2. Par dérogation au paragraphe 1er, les événements et réunions essentiels au fonctionnement des pouvoirs publics, institutions et entreprises sont toutefois autorisés.

Dans ce cadre, les mesures nécessaires pour garantir le respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale, en particulier le maintien d'une distance d'1,5 mètre entre chaque personne, devront être prises.

En outre, de manière exceptionnelle et individuelle, le maintien d'événements spécifiques peut être autorisé par le Collège communal.



A votre service !

Déprime, besoin de parler, coup de cafard, baisse de moral, une personne bénévole peut vous aider, appeler le CPAS, nous ferons le relais !

Vous pouvez également téléphoner directement au 0800/711.37. Standard de « Confiné mais pas seul », CAP48/RTBF.

Bien que, en écrivant ces lignes, nous ignorons à quel stade en sera cette crise sanitaire et combien de temps elle durera, nous souhaitons vous rappeler quelques contacts utiles.

Urgences sociales :

Nous vous rappelons le numéro d'appel, gratuit, conseillé par les autorités de la Wallonie où trouver des informations qui pourront vous aider en cas de différents problèmes : aides sociales, aides alimentaires, situations professionnelles délicates, problèmes de logement, les crédits, ...

Wallonie **Urgence sociale**



1718
Appel gratuit

Conflits intrafamiliaux

- **Les services de la Teignouse** à Aywaille se sont adaptés pour poursuivre les médiations. Pour notre commune, Virginie Knauf est disponible les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 17h au 0472/07.73.92 ou par courriel virginie.knauf@lateignouse.be
- **Violences intrafamiliales**, numéro général :
Pour toute aide ou écoute, composez gratuitement le 0800/30 030 ou consultez le site <https://www.ecouteviolencesconjugales.be/>.



C'est un service qui permet à toute personne en difficulté ou en détresse de trouver « quelqu'un à qui se confier ». Il offre une écoute attentive, une réponse ou une orientation éventuelle vers des services adéquats.



Sinon, les services de police restent également à votre disposition.

Nous vous rappelons que : Votre CPAS est au service de tous que ce soit pour un conseil, une aide, un appui, nos services sont là pour vous aider lors de conditions difficiles.

Le personnel du CPAS et ses conseillers sont à votre service : Rue du Village 10 - 4590 Ouffet – Tél : 086 36 92 60 - Fax.: 086 45 54 02 - De 9h à 16h, du lundi au vendredi, pendant la période de confinement.

CROIX-ROUGE
de Belgique



Brevet Européen de Premiers Secours

Vous avez toujours eu envie d'apprendre les gestes qui sauvent, les règles essentielles du secourisme et les techniques de réanimation, mais n'en avez jamais fait la démarche ?

Nous vous proposons, pour la deuxième fois, de participer à une formation aux premiers secours via la Croix-Rouge de Belgique. La formation sera dispensée en 15h (5 séances de 3h), à concurrence d'un soir par semaine de **18h30 à 21h30** aux dates suivantes :

- Mardi 22/09/20 - Mardi 29/09/20 - Mardi 06/10/20 - Mardi 13/10/20 - Mardi 20/10/20

Pour qui ? Toute personne motivée dès 15 ans. Les enfants de 12 ans peuvent également participer, mais doivent toujours être accompagnés par un parent.

Combien ? La Commune contribuant pour la majorité des frais, la formation vous coûtera **25 €** (notez que certaines mutuelles peuvent intervenir).

Important ! Si vous souhaitez participer, il est impératif d'être présent à toutes les séances.

Enfin, la formation ne peut accueillir que 14 personnes, les premiers arrivés seront donc les premiers servis.

Vous êtes intéressé(e) et/ou souhaitez plus de renseignements, vous pouvez adresser un mail à helene.prevot@ouffet.be en indiquant vos **coordonnées complètes** (Nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de GSM). Plus d'infos concernant le contenu de la formation sur le site : www.croix-rouge.be.



Séance d'information : Tri des déchets

Nous produisons chaque jour une grande quantité de déchets qu'Intradel est chargé de collecter et de traiter. Pour que son travail soit efficace, il est primordial de trier correctement nos déchets.

Suite à la multiplication des sacs et conteneurs, certains semblent un peu perdus. Intradel organisera donc **prochainement une séance d'information** à destination des citoyens d'Ouffet.

Afin de cibler au mieux les problématiques rencontrées et avant de déterminer une date, la Commune vous invite à **envoyer** à helene.prevot@ouffet.be, **avant le 30 mai 2020, les questions qui vous semblent pertinentes à soulever.**

L'entretien des trottoirs et accotements

Si la commune se charge de tout mettre en œuvre pour garantir la propreté des espaces publics, n'oubliez pas que chaque riverain a son rôle à jouer.

En effet, conformément au règlement général de police (articles 41 et suivants), **chaque riverain est tenu de maintenir dans un état de propreté suffisant l'entièreté de la portion de trottoir, d'accotement et de filet d'eau** se trouvant en regard de sa demeure ou de sa propriété, afin d'assurer la propreté, la salubrité et la sécurité de la voie publique. Il est également tenu d'enlever les végétaux qui y croissent, de nettoyer les excréments d'animaux (chiens, pigeons...), d'enlever les déchets de toutes sortes (détritus, feuilles d'arbres...)

Il est également important de rappeler que depuis le 1^{er} juin 2014, il est **interdit d'utiliser des produits phytopharmaceutiques** (PPP) (herbicides, insecticides, fongicides, ...) dans les espaces publics mais également privés en lien avec un réseau de collecte des eaux (filets d'eau, ruisseau...). Il appartient donc à chacun de s'adapter en conséquence et d'acquérir, de louer du matériel ou de faire réaliser par entreprise afin de maintenir notre commune propre.



Ouffet et le projet « Ici commence la mer »

Certains ont tendance à jeter tout et n'importe quoi dans les éviers, les toilettes, par terre, par la fenêtre de leur voiture ou directement dans les avaloirs.

Ici commence la mer ! Agissons pour que l'eau vive !

Les **eaux usées domestiques** restent un des enjeux majeurs de la qualité de l'eau de nos rivières. Et chacun a un rôle à jouer. **La Wallonie et ses partenaires** investissent l'argent public pour mettre en place des réseaux d'égouttage et des stations d'épurations performantes. Mais leur fonctionnement ne peut être garanti s'ils sont perturbés par de nombreux déchets et toutes les substances nocives. Il est donc important que le **citoyen** aussi agisse : utilisation de produits d'entretien plus respectueux de l'environnement, réduction de la consommation d'eau, gestion des déchets.

Une seule solution : NE JETEZ RIEN !

Les bonnes habitudes ont besoin d'être rappelées pour s'installer. Aussi, la SPGE et les Contrats de rivière de Wallonie ont décidé de diffuser largement ce message : « **Ici commence la mer. Ne jetez rien !** ».

Dans un premier temps, 5 plaques seront installées dans toutes les partenaires communes du CRO dont la nôtre (Rue du Village, rue Mognée, rue aux Oies, rue du Perron et rue de Verlée).

Cette campagne n'est que la première vague ; l'objectif est de multiplier la pose des plaques émaillées et de proposer un marquage au sol à l'aide de pochoirs afin de diffuser le même message le plus largement possible.



Service Public
Fédéral
FINANCES

Remplir votre déclaration d'impôt ? Le SPF Finances vous simplifie la tâche !

Votre déclaration via Tax-on-web (MyMinfin) : simple et rapide !

Dès début mai, votre **déclaration** (en grande partie pré-remplie) ou votre **proposition de déclaration simplifiée** sera disponible dans Tax-on-web (MyMinfin).

Comment accéder à votre déclaration ou proposition de déclaration simplifiée ?

Allez sur **MyMinfin** et identifiez-vous soit via [itsme®](#), soit via votre carte d'identité, son code PIN et un lecteur de carte).

Vous recevez une proposition de déclaration simplifiée ?

Vos données sont correctes et complètes ? Vous ne devez rien faire. Vous recevrez automatiquement votre avertissement-extrait de rôle (note de calcul).

Vos données sont inexactes ou incomplètes ? Vous devez les corriger, soit dans Tax-on-web (via [MyMinfin](#)), soit via le formulaire de réponse papier.

Plus d'infos ? Besoin d'aide ?

Trouvez une réponse à votre question

- [Consultez le site du SPF Finances.](#)
- Téléphonez au SPF Finances : [02 572 57 57](tel:025725757) (chaque jour ouvrable de 8 h 30 à 17 h).

Faites remplir votre déclaration par les experts du SPF Finances

- Dès que vous recevrez votre déclaration, téléphonez au numéro indiqué sur l'enveloppe.
- Vous obtiendrez un rendez-vous pour faire remplir votre déclaration par téléphone.
- Après le remplissage par téléphone, vous recevrez par la poste un document avec les données déclarées, à signer et à renvoyer. Vous pourrez aussi finaliser votre déclaration via Tax-on-web ([MyMinfin](#)).

Dans le contexte actuel lié au coronavirus et afin de garantir votre sécurité, toutes les séances d'aide au remplissage organisées dans les bureaux du SPF Finances ou dans les communes sont annulées.

Via l'eBox, recevez en ligne vos documents du SPF Finances

Simplifiez-vous la vie et recevez directement en ligne des documents du SPF Finances via l'eBox, la « boîte aux lettres » digitale et sécurisée des pouvoirs publics. Activez votre eBox sur passezadigital.be ! Vous recevrez alors une notification (par exemple un e-mail) dès qu'un nouveau document sera disponible.



Offrons de la couleur à nos aînés

Envoyer-nous vos cartes et dessins et nous les redistribuerons dans les maisons de repos du Condroz.

Par courrier : Plan de Cohésion Sociale du Condroz, Rue de la Gendarmerie n° 3 à 4560 Clavier.

Par mail : chefdeprojet@pcs-condroz.be.